

voulu l'écraser, je ne l'ai jamais pu faire ; c'est pourquoi lorsque le crachat allait sortir de votre bouche, j'ai levé le pied pour l'écraser par avance, espérant ainsi gagner vos bonnes grâces... »

N^o 294.

(*Trip.*, XXIV, 8, p. 75 r^o.)

Les deux fils qui se partagèrent un héritage (1).

Autrefois, dans le royaume de *Mo-lo*, il y avait un kṣatriya (*tch'a-li*) qui, se sentant très gravement malade et sachant qu'il allait certainement mourir, fit cette recommandation à ses deux fils : « Après ma mort, partagez bien mon héritage. » Les deux fils se conformèrent à ses instructions, et, après sa mort, divisèrent sa fortune en deux parts. Cependant le frère aîné prétendit que le frère cadet n'avait pas fait le partage d'une manière équitable ; survint alors un vieux paysan qui leur dit : « Je vais vous montrer comment on partage les objets de manière que ce soit équitable ; tous les objets que vous avez présentement, cassez-les en deux moitiés. Qu'est-ce à dire : les casser ? Cela signifie que les vêtements devront être coupés par le milieu pour en faire deux moitiés, que les plats et les bouteilles aussi devront être cassés par le milieu pour en faire deux moitiés ; toutes les cruches et les jarres aussi devront être cassées en deux ; les pièces de monnaie aussi devront être cassées en deux. De la sorte vous briserez en deux morceaux tous les objets que vous possédez. » Ils brisèrent ainsi tout ce qu'ils avaient et devinrent un sujet de risée pour le public...

(1) Cf. Julien, *les Avadânas*, t. I, p. 81-82.